

9.5. DESCRIPTION DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES ET RAISON DU CHOIX DU PROJET

9.5.1. ESQUISSE DES PRINCIPALES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION

9.5.1.1. Alternative au dossier de demande d'autorisation dans son ensemble

Le site de la carrière de Kerrouët, sur la commune nouvelle du Mené (22) est exploité depuis plusieurs décennies, pour l'extraction et la commercialisation de kaolin.

Une autre solution permettant d'assurer l'approvisionnement en matériaux de la société SOKA aurait pu être l'ouverture d'un nouveau site de carrière. Néanmoins les impacts sur l'environnement naturel (notamment sur la perte de surface agricole, les effets sur la faune et la flore et sur le paysage) auraient été bien plus conséquents.

De plus, le gisement présent sur la carrière est particulièrement rare et de bonne qualité et le maintien de l'exploitation de cette carrière permet en outre de disposer d'un site avec plusieurs gammes de matériaux (gisement d'intérêt national selon le SRC Bretagne, cf. paragraphe 4.5.4.2).

La solution optimale pour permettre de répondre aux besoins de la société SOKA et de ses clients tout en limitant les impacts sur l'environnement (naturel et humain) est donc le renouvellement et l'extension de cette carrière.

9.5.1.2. Alternative au phasage d'exploitation

Le phasage d'exploitation prévisionnel présenté est la résultante d'un travail visant à :

- Valoriser l'exploitation du gisement,
- Intégrer les enjeux écologiques du site et ses abords,
- Limiter les trajets des engins et optimiser la sécurité lors des extractions,
- Réduire les impacts sur les riverains,
- Veiller à l'intégration du site dans le paysage.

Plusieurs phasages ont ainsi été étudiés.

La concertation menée en interne avec les différents rédacteurs de l'étude d'impact et l'exploitant ont permis de définir les caractéristiques du projet pour répondre au mieux à ces différents enjeux.

9.5.1.3. Alternative aux trafics routiers

L'évacuation des matériaux produits sur site seront assurés par des poids lourds, qui présentent un impact indéniable sur l'environnement naturel (émissions de gaz à effets de serre) et humain (nuisances sonores). Malheureusement, aucune alternative n'a pu être trouvée à ce mode de transport étant donné l'absence locale de réseau ferré ou de réseau fluvial.

9.5.2. LES RAISONS DU CHOIX DU PROJET

9.5.2.1. Choix du périmètre d'activité

Le choix d'implantation d'un nouveau site d'extraction se heurte à une multitude de difficultés, et en premier lieu au critère géologique qui conditionne la présence d'un gisement qualitatif. Viennent ensuite des contraintes liées aux possibilités de maîtrise foncière et d'accès, à la compatibilité avec les documents d'urbanisme, aux zonages de protection (nature et captage d'eaux potable par exemple), à la présence d'espèces protégées etc....

Le choix de la société SOKA pour exercer une activité de production de kaolins sur le site de Kerrouët se base sur les différents critères suivants :

- Présence d'un gisement de roche rare et de bonne qualité, permettant de produire des matériaux pour des usages définis spécifiques (le Schéma Régional des Carrières de Bretagne a retenu les gisements de kaolin comme gisements d'intérêt national),
- Compatibilité avec le PLUi de Loudéac Communauté (cf. chapitre 4.4.2),
- Maîtrise foncière des terrains,
- Présence d'un site et installations annexes existants (local temporaire mobile, aire étanche),
- Disponibilité et proximité des installations de traitement situées sur le site de Quessoy,
- Absence de zonage de protection relatif :
 - o au patrimoine naturel,
 - o au patrimoine architectural et paysager,
 - o aux eaux superficielles et souterraines.

Le périmètre final retenu a été limité au projet présenté et les terrains de la parcelle 48 n'ont finalement pas été retenus (mesure d'évitement), en raison de leur sensibilité écologique.

9.5.2.2. Choix de la durée d'activité

L'arrêté préfectoral, en date du 26 juillet 2004 autorisant l'exploitation de la carrière, arrive bientôt à échéance (2024). Cette autorisation a été accordée pour une durée de 20 années, évaluée par rapport aux ressources exploitables estimées dans le dossier de demande de l'époque.

A l'issue prochaine de ces 20 années d'exploitation, il s'avère que moins de gisement a été exploité qu'initialement prévu. C'est pourquoi, en tenant compte du gisement restant et de celui évalué sur l'extension, la production peut s'étendre sur 25 années (cf. paragraphe 8.1.2.5).

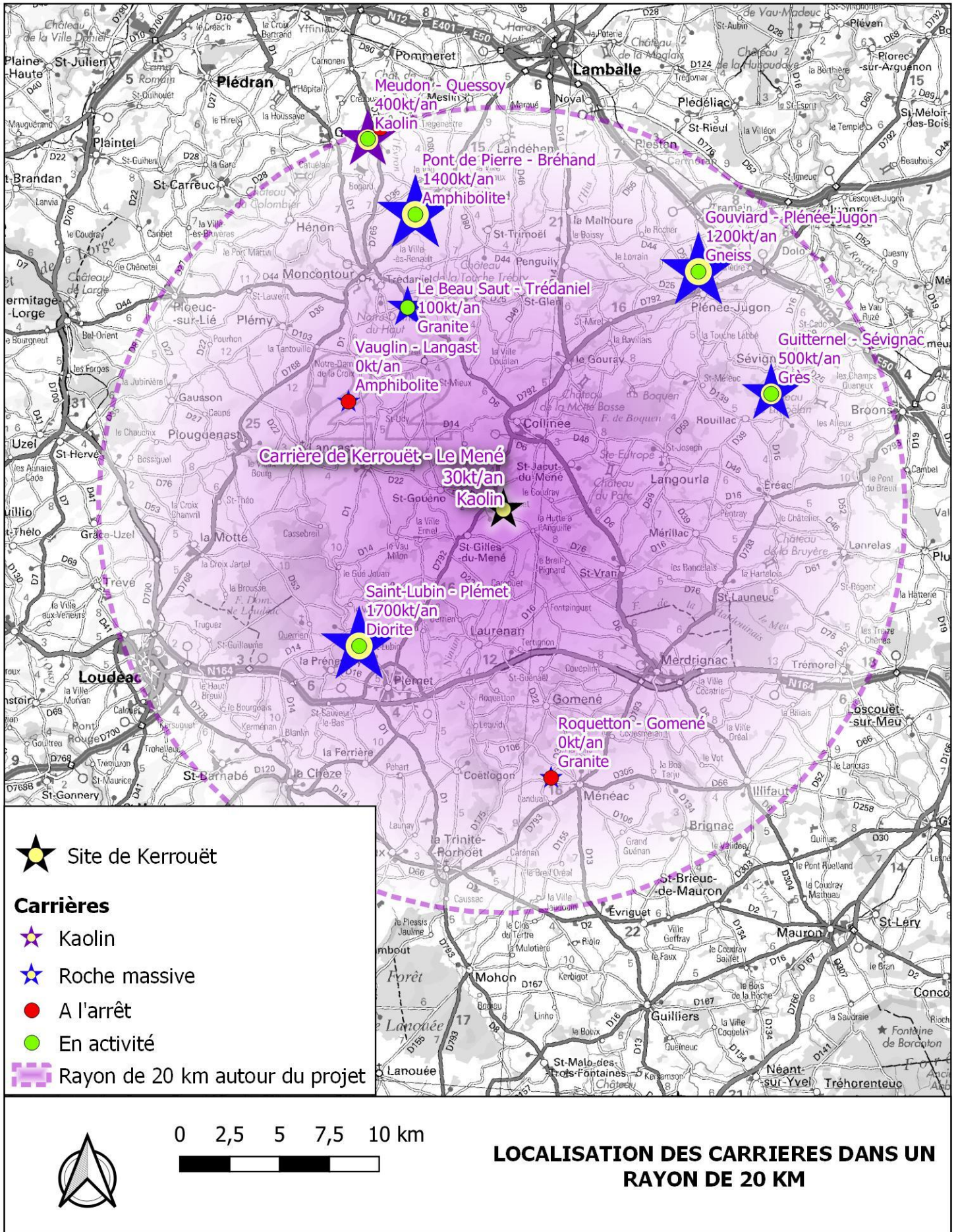
Ainsi, il est sollicité une durée d'exploitation de 30 années, incluant 25 années d'extraction, et 5 années pour finaliser la remise en état du site, et d'obtenir une diversité naturelle et écologique proche de la parcelle protégée adjacente au projet (correspondant pour rappel à une ancienne zone d'exploitation de la carrière).

9.5.2.3. Besoins en matériaux

La carte suivante localise les carrières en activité recensées dans un rayon de 20 km autour du projet.

Dans le secteur, aucun autre site de carrière de kaolin n'a été recensé. Le site a par ailleurs l'avantage d'être situé à environ 20 km du site SOKA de Meudon où les matériaux sont traités en vue de leur commercialisation.

Outre ce marché local, le kaolin de Kerrouët a un rayonnement national voire international de par son statut de gisement d'intérêt national attribué par le SRC Bretagne (aspect présenté au paragraphe 4.5.4.2)



9.6. MODALITES DE SUIVI DES MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION PROPOSEES

Les mesures visant à éviter, réduire ou compenser les effets négatifs du projet sur l'environnement ont été détaillées dans le chapitre 9.4.

Elles s'accompagnent de suivis environnementaux relatifs aux eaux (qualité du rejet, piézométrie...), aux riverains (bruits, poussières, vibrations) et à la faune-flore, dont le contenu est résumé au chapitre 8.4.

L'ensemble de ces mesures pourra faire l'objet d'un rapport de synthèse annuel, qui reprendra les résultats de ces suivis et les comparera aux valeurs réglementaires ou aux objectifs fixés par l'étude d'impact.

9.7. DESCRIPTION DES METHODES DE PREVISION OU DES ELEMENTS PROBANTS UTILISES POUR IDENTIFIER ET EVALUER LES INCIDENCES NOTABLES SUR L'ENVIRONNEMENT

9.7.1. MOYENS MATERIELS

La réalisation du présent dossier de demande d'autorisation d'exploiter la carrière de Kerrouët, et en particulier l'état initial, a été réalisée à partir de moyens adaptés à ce type d'étude.

- Utilisation d'un logiciel de SIG (Système d'Information Géographique : **QGis**), pour l'élaboration des documents cartographiques. Ce logiciel libre permet l'échange de fichiers entre les différents intervenants,
- Utilisation de la suite Office 2016 pour la réalisation des documents texte, calculs et présentation,
- Utilisation du logiciel « **MITHRA SIG** » pour les modélisations de niveaux sonores,
- Utilisation de matériel spécifique pour les relevés de terrains : sonomètres intégrateurs de type 1 Brüel & Kjær 2250L pour les mesures de bruits, sondes piézométriques OTT 50 mètres pour les relevés de niveau de nappe d'eau souterraine, ph-conductimètre HANNA, Appareil photo Panasonic Lumix DMC-FZ72 etc..



Logiciel QGis



Sonomètre B&K 2250L



MITHRA-SIG

Logiciel de modélisation sonore

Sonde piézométrique OTT

Multimètre HANNA



9.7.2. SOURCES DE DONNEES

Pour collecter les informations nécessaires à l'établissement de l'état initial, chaque intervenant a interrogé ou consulté de nombreux services ou bases de données, parmi lesquels peuvent être cités :

- Agence Régionale de Santé (captages d'eau),
- Sites Internet :
 - o <https://www.georisques.gouv.fr/dossiers/installations/donnees#/>
 - o <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/>
 - o <http://cotesdarmor.fr/>
 - o <https://www.legifrance.gouv.fr/>
 - o <http://www.ineris.fr/aida/>
- Bases de données :
 - o <http://infoterre.brgm.fr/>
 - o <http://www.georisques.gouv.fr/>
 - o <http://www.cadastre.gouv.fr/>
 - o <http://www.gesteau.eaufrance.fr/>
 - o <http://www.eau-loire-bretagne.fr/>
 - o <http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr/>
 - o <http://www.hydro.eaufrance.fr/>
 - o <http://www.insee.fr/fr/>
 - o <http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/>
 - o <http://datarmor.cotesdarmor.fr/>

Les documents cartographiques sont établis pour partie à l'aide des données WMS mises à disposition par :

- o <http://cms.geobretagne.fr/>
- o <http://www.ign.fr/>
- o <http://www.brgm.fr/>

Les guides suivants ont également été consultés dans le cadre de cette étude d'impact :

- « *Guide de recommandations - Elaboration des études d'impact de carrières* » publié en mars 2016 par l'UNICEM,
- « *Autorisation Environnementale pour les industries de carrières – Tome 1 Conduite du projet et montage du dossier* » publié en février 2021 par l'UNICEM,
- « *Autorisation Environnementale pour les industries de carrières – Tome 2 Zoom sur l'étude d'impact* » publié en février 2021 par l'UNICEM,
- « *Evaluation environnementale – Guide d'aide à l'évaluation des mesures ERC* » publiée en janvier 2018 par le CEREMA Centre Est pour le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire,
- « *Lignes directrices « Eviter, réduire, compenser » : les impacts sur les milieux naturels : Déclinaison au secteur des carrières* » publié en mai 2020, réalisé par Biotopie et piloté par l'UNICEM et Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

9.7.3. RELEVES DE TERRAIN

Plusieurs campagnes de terrain ont eu lieu pour décrire l'état initial du site et de son environnement.

En particulier, les relevés suivants ont été réalisés :

- Inventaire du bâti et des points d'eau réalisé par IGC environnement le 27/02/2020,
- Plusieurs repérages paysagers par IGC Environnement en 2020,
- Inventaires faune-flore par Execo Environnement en 2019, couvrant ainsi différentes saisons climatiques :

Réparties sur 2019, les 5 campagnes de terrain ont été menées par deux écologues du bureau d'études ExEco Environnement. Ce mode d'investigation de terrain vise à obtenir une **pression de prospection forte tant en quantité qu'en qualité** en mobilisant des écologues naturalistes dotés d'un certain niveau de polyvalence mais aussi de compétences spécifiques pour certains groupes biologiques.

Les dates effectives des campagnes de terrain sont confirmées 2 à 3 jours auparavant pour chercher à se situer dans des conditions météorologiques suffisamment favorables pour la bonne exécution des investigations par rapport à la saison concernée. Malgré ces précautions, une campagne supplémentaire aux 4 initialement envisagées a été réalisée en raison de conditions météorologiques pas assez favorables lors de la campagne de fin de printemps / début d'été.

Il en ressort que les campagnes de terrain se sont déroulées aux dates et de la manière suivantes (les principaux groupes ciblés évoqués ci-après mais d'autres observations sont naturellement notées à chaque campagne) :

- le 26 mars 2019 pour notamment les oiseaux en migration pré-nuptiale et les premiers nicheurs, ainsi que pour la flore précoce. Une attention particulière s'est portée aussi sur les potentiels points en eau pour y détecter la présence et la reproduction éventuelle d'amphibiens,
- le 4 juin 2019 pour, entre autres, observer la flore ainsi que l'avifaune nicheuse, continuer les inventaires des insectes et affiner la cartographie des habitats,
- le 26 juin 2019 pour continuer d'inventorier la flore, les habitats, les oiseaux et les insectes,
- le 24 juillet 2019 pour un inventaire multigroupe et spécifiquement à la nuit tombée pour évaluer l'activité des chiroptères avec l'aide d'un détecteur à ultrasons,
- le 18 septembre 2019 pour notamment inventorier la flore et la faune tardives, tels que certains insectes comme les orthoptères, et les oiseaux en migration post-nuptiale.

Fig. 68 : Dates des inventaires faune flore par Execo Environnement

9.7.4. MOYENS HUMAINS ET CONCERTATION INTERNE

La coordination de ce dossier a été confiée à IGC Environnement qui est un bureau d'études indépendant spécialisé dans la réalisation d'études techniques et réglementaires en lien avec l'exploitation durable des ressources du sous-sol.

IGC Environnement a été fondé par M. Marc THIEBOT, Ingénieur géologue-hydrogéologue diplômé en 2001 de l'Ecole Nationale Supérieure de Géologie de Nancy (ENSG). Il bénéficie d'une expérience professionnelle de plus de 15 années dans l'accompagnement des exploitants de carrières.

Spécialiste des aspects liés à l'eau et à la géologie, IGC Environnement s'entoure d'un réseau d'experts constituant une « équipe projet » et assure la coordination de ces études. Cette organisation permet de mettre ainsi à profit des compétences complémentaires, pour répondre au mieux aux différents volets nécessaires pour le montage d'un dossier ICPE.

Toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de cet état initial (cf. paragraphe 9.8) sont des personnes qui présentent une grande expérience de ce type de dossier.

Plusieurs réunions ont été organisées entre les différents intervenants susmentionnés et la société SOKA, comme par exemple une réunion réalisée à l'issue des phases de terrain pour confronter les contraintes environnementales mises en évidence et les modalités d'exploitation envisagées par le demandeur.

Ce type d'échange permet en particulier :

- de définir des mesures de limitation des impacts cohérentes avec l'ensemble des enjeux identifiés,
- d'optimiser les potentialités de ces mesures en associant par exemple une valorisation écologique à un aménagement paysager,
- de définir des conditions multifonctionnelles de remise en état du site, associant par exemple une intégration paysagère du projet et des potentialités écologiques.

9.7.5. CONCERTATION EXTERNE

Pour mener à bien ce projet, plusieurs rencontres avec les services instructeurs et les élus locaux ont eu lieu. Cette concertation « externe » a permis de mieux appréhender les attentes des différents services consultés au cours de l'instruction du projet.

Parmi les rencontres effectuées, les services suivants ont été rencontrés :

- Services municipaux et intercommunaux pour :
 - o la consultation et la modification du PLUiH de la communauté de communes,
 - o la remise en état du site,
- Services instructeurs (DREAL et DDTM) pour l'approche globale du projet.

Une réunion de concertation de phase amont s'est tenue le 7 décembre 2021 à la DDTM de Saint-Brieuc en présence des services de la DDTM 22 et de la DREAL 22. Cette réunion a permis de cadrer le projet et de clarifier certaines orientations du projet notamment sur la limitation des impacts sur l'environnement (humain, paysager, écologique, hydrologique).

9.8. NOMS, QUALITES ET QUALIFICATIONS DU OU DES EXPERTS QUI ONT PREPARE L'ETUDE D'IMPACT ET LES ETUDES AYANT CONTRIBUE A SA REALISATION

Le présent dossier a été mené grâce à la participation des intervenants suivants :

Pour le Volet hydrologique et hydrogéologique
le volet **humain**,
le volet **santé**,
le volet **paysager**,
et la **coordination** de l'étude d'impact,

M. Quentin LESPAGNOL

Ingénieur ENSG

Assisté du gérant, également ingénieur ENSG : Marc THIEBOT

IGC Environnement

6 Bis, Venelle aux Bœufs 22400 LAMBALLE

Tél : 06 80 84 19 59

www.igc-environnement.fr



Pour le Volet **Faune Flore** de l'étude d'impact

Laurent Brunet - cogérant

Ecologue naturaliste

Titulaire d'une maîtrise en biologie

Assisté des écologues : Mme Elodie Morin, Mme Céline Leclerc

EXECO Environnement

2, place Patton 50300 AVRANCHES

Tél : 02 33 48 12 58

www.execo-env.fr



9.9. EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

La notice d'évaluation des incidences Natura 2000 est jointe en pages suivantes.

E. ETUDE D'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

E.1 PREDIAGNOSTIC

E.1.1 PRÉSENTATION DU PROJET

E.1.1.1. Contexte et objet de la demande

La Société Kaolinère Armoricaine (SOKA) exploite la carrière de kaolins de Kerrouët sur la commune nouvelle du Mené (anciennement Saint-Gouéno) située dans le département des Côtes d'Armor (22).

Cette exploitation est autorisée par Arrêté Préfectoral du 26 juillet 2004 pour :

- une durée de 20 ans,
- une superficie de 7,9 ha environ, dont 3,8 ha pour les extractions,
- une production annuelle maximale de 30 000 tonnes, répartie sur 8 campagnes d'une semaine par an maximum (sauf autorisation exceptionnelle),
- une côte minimale d'extraction de 220 mètres NGF,
- des fronts d'extraction de 5 m de hauteur et de pente d'environ 35°, séparées par des banquettes de 7,5 m de large.

L'autorisation d'exploiter arrivera à son terme en 2024.

La société SOKA souhaite solliciter une demande d'autorisation environnementale (DAE) pour :

- le renouvellement de l'autorisation pour 30 années,
- l'extension vers l'Est, pour une superficie de 1,9 ha portant l'emprise globale du site à 8,9 ha.

Par ailleurs, dans le cadre de ce projet, l'extension sollicitée va induire un déplacement d'une partie de la voirie menant au site depuis la RD n°76.

E.1.1.2. Modalités d'exploitation

L'extraction des matériaux est réalisée selon les étapes suivantes :

- Décapage des terrains et tri des terres végétales et limons,
- Extraction des matériaux directement à la pelle (au besoin utilisation de deux pelles à chenilles) à sec (pompage d'exhaure),
- Transport des matériaux par dumper ou chargeuse,
- Stockage au sol des matériaux produits par classe de qualité (critères qualitatifs reposant essentiellement sur la couleur du matériau : KE Catégorie 1, KE Catégorie 2 et KE Catégorie 3),
- Alimentation des camions à l'aide d'une pelleteuse en vue du transfert à l'usine de Quessoy.

Compte tenu de la stabilité des fronts (ravinement en période hivernale), il n'est pas possible de procéder à une exploitation similaire à une sablière ou carrière de roche massive par grand front d'exploitation. Cette exploitation se déroule par petites bandes de 3 à 5 m.

Les périodes d'extraction et de découverte portent au cumul sur 12 semaines par an entre avril et novembre tandis que le réacheminement vers le site de Quessoy correspond à une vingtaine de jours par an.

Les horaires de fonctionnement en périodes d'activités sont entre 7h et 19 h.

Projet de renouvellement et extension de la carrière de Kerrouët à Le Mené (22) *Volet faune flore* | 64

E.1.2 PRESENTATION DU RESEAU NATURA 2000

E.1.2.1. Contexte général

Le réseau Natura 2000 constitue un réseau européen de sites naturels protégés. Il a pour objectif de préserver la biodiversité. Il est composé de sites relevant des Directives « Oiseaux » 79/409/CEE (et sa version codifiée intégrant les mises à jour : 2009/147/CE) et « Habitats » 92/43/CEE.

La Directive « Habitats » n'interdit pas la conduite d'activités sur un site Natura 2000 ou à proximité. Néanmoins, elle impose de soumettre des plans et projets dont l'exécution pourrait avoir des répercussions significatives sur le site, à une évaluation de leurs incidences sur l'environnement. Les plans ou projets soumis à une évaluation des incidences figurent sur des listes nationales (article R414-19 du Code de l'Environnement) ou locales (établies par le préfet) conformément au décret n°2010-365 du 9 avril 2010.

Une étude d'incidences Natura 2000 est ciblée sur les habitats naturels et les espèces pour lesquels le ou les sites Natura 2000 ont été créés. Elle est proportionnée à la nature et à l'importance des incidences potentielles du projet.

E.1.2.2. Présentation des sites Natura 2000 environnants

Dans un rayon de 25 km autour du site de la carrière, il existe deux sites Natura 2000 au titre de la Directive « Habitats » mais ils sont distants d'au moins 20 km.

Type	Nom	Identifiant	Distance du site	Commentaires et Intérêts
Natura 2000	SIC "Forêt de Lorge, Landes de Lanfains, Cîme de Kerchouan"	FR5300037	20 Km	Mosaïque de landes, de prairies, de forêts, de cultures, de milieux humides et de tourbières. Cette diversité se perçoit dans le nombre d'habitats d'intérêt communautaire caractéristiques de la région.
Natura 2000	SIC "Landes de la Poterie"	FR5300036	24 Km	Ensemble de landes et de boisements récents (pins, épicéas) enclavés dans un environnement fortement anthropisé (agriculture intensive, hors-sol, industrie agroalimentaire, zones urbanisées). L'intérêt du site relève de considérations à la fois floristiques, faunistiques, paysagères, géologiques et culturelles. On note en particulier la présence d'espèces d'intérêt communautaire telles que <i>Luronium natans</i> et <i>Triturus cristatus</i> .

Saint Briec Agglomération est l'opérateur du site FR5300037 « Forêt de Lorge, Landes de Lanfains, Cîme de Kerchouan » qui bénéficie d'un DOCOB.

Lamballe Terre et Mer est l'opérateur du site FR5300036 « Landes de la Poterie » qui bénéficie d'un DOCOB.

Les FSD (Formulaires Standards de Données) précisent les habitats et espèces relevant des Directives (* désigne la forme prioritaire).

Ceci est résumé ci-après pour les 2 sites les plus proches.

Pour le site FR5300037 « Forêt de Lorge, Landes de Lanfains, Cîme de Kerchouan », il s'agit :

- Pour ce qui est des habitats :
 - 3110 : Eaux oligotrophes très peu minéralisés des plaines sablonneuses (*Littorelletalia uniflorae*)
 - 4020* : Landes humides atlantiques à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*
 - 4030 : Landes sèches européennes
 - 6410 : Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)
 - 6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
 - 7110* : Tourbières hautes actives
 - 7120 : Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle

Projet de renouvellement et extension de la carrière de Kerrouët à Le Mené (22) *Volet faune flore* | 65



- 7140 : Tourbières de transition et tremblantes
- 7150 : Dépressions sur substrats tourbeux du *Rhynchosporion*
- 9120 : Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (*Quercion robori-petraeae* ou *Ilici-Fagenion*)
- 9130 : Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*
- Pour ce qui est des espèces :
 - Mammifères :
 - Chiroptères : *Myotis myotis*, *Rhinolophus hipposideros*, *Rhinolophus ferrumequinum*, *Barbastella barbastellus*, *Myotis emarginatus*
 - Autre mammifère : *Lutra lutra*
 - Invertébrés
 - Lépidoptère : *Euplagia quadripunctaria*
 - Mollusque : *Elona quimperiana*
 - Plante : *Luronium natans*

Pour le site FR5300036 « Landes de la Poterie », il s'agit :

- Pour ce qui est des habitats :
 - 3110 : Eaux oligotrophes très peu minéralisés des plaines sablonneuses (*Littorelletalia uniflorae*)
 - 4020* : Landes humides atlantiques à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*
 - 4030 : Landes sèches européennes
 - 6410 : Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caerulae*)
 - 7230 : Tourbières basses alcalines
- Pour ce qui est des espèces :
 - Mammifère : *Lutra lutra*
 - Amphibien : *Triturus cristatus*
 - Plante : *Luronium natans*

Projet de renouvellement et extension de la carrière de Kerrouët à Le Mené (22) *Volet faune flore* | 66

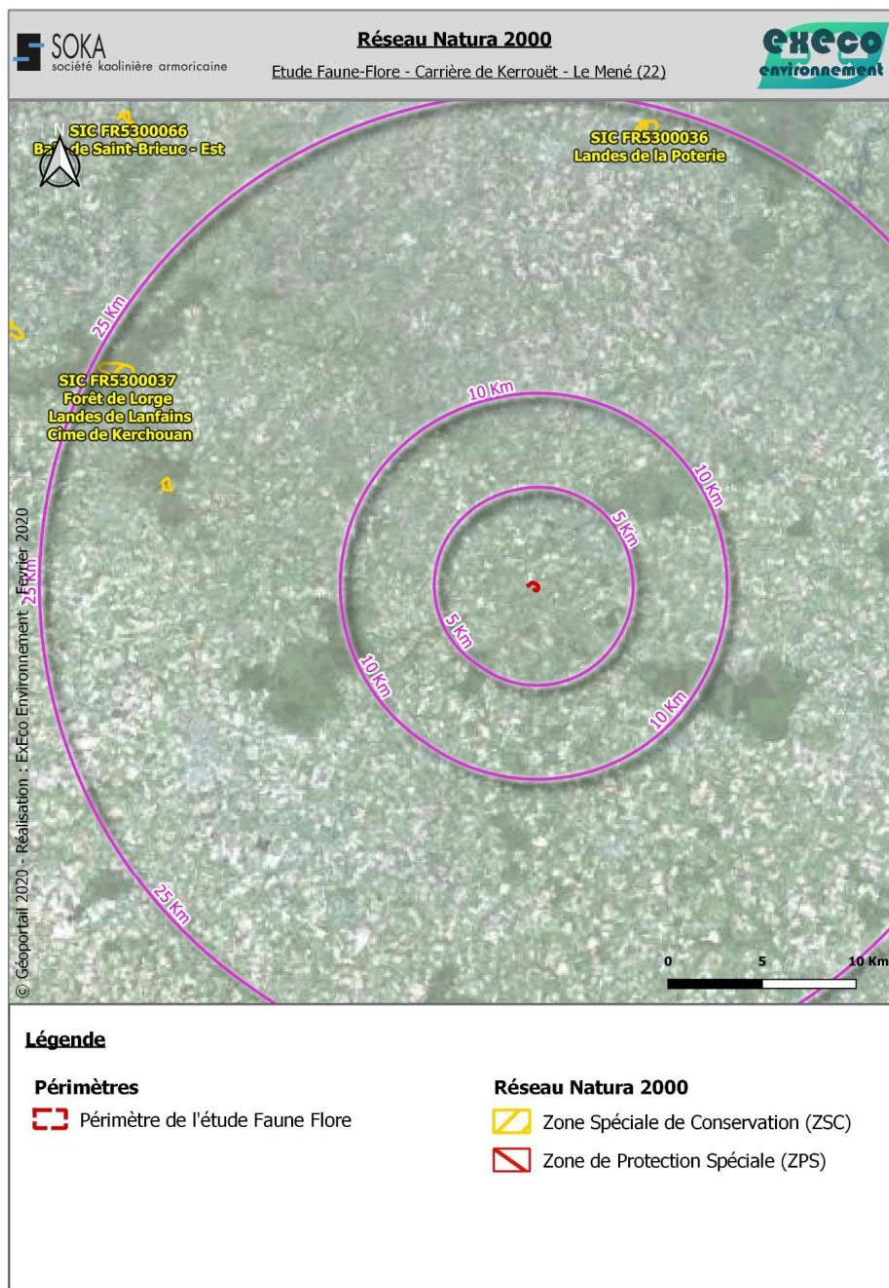


Figure 33 : Carte des sites du réseau Natura 2000 aux environs du périmètre d'étude

E.1.1 ANALYSE DES INCIDENCES POTENTIELLES

E.1.1.1. Incidences directes par rapport aux périmètres des sites Natura 2000

Le périmètre actuel du projet se situe en dehors des périmètres des sites du réseau Natura 2000 et n'en sont pas non plus frontaliers. Il se situe au plus près à environ 20 km au titre de la Directive « Habitats ». Aucune incidence directe ne peut donc être mise en avant.

E.1.1.2. Incidences indirectes sur les sites Natura 2000

Avec de telles distances d'éloignement et au regard des activités de la carrière, ces éléments permettent de ne pas retenir d'incidences négatives indirectes sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du périmètre des sites du réseau Natura 2000 environnants.

E.1.1.3. Incidences sur les habitats ou espèces d'intérêt communautaire hors des périmètres des sites Natura 2000

Habitats ou espèces d'intérêt communautaire au titre de la Directive « Habitats » recensés dans le périmètre du projet ou ses abords immédiats (annexes I ou II)

Habitats

Dans le cadre des suivis au niveau de la parcelle préservée en marge du site de la carrière, le dernier suivi de 2018 faisait état deux habitats d'intérêt communautaire dont le premier est prioritaire :

- 4020 : Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*, pour 0,15 ha,
- 4030 : Landes sèches européennes, pour 0,4 ha.

En parallèle aux investigations liées au projet d'extension de la carrière en 2019, le secteur de la parcelle préservée a fait l'objet d'une cartographie simplifiée des habitats. Les habitats de landes y représentent un peu plus de 0,4 ha dont une fraction estimée à 245 m² se situe en marge nord-est de la parcelle 48 d'un point de vue cadastral.

Dans le cadre du volet faune flore pour le projet, plusieurs mesures en faveur de ces habitats sont prises et rappelées ci-après :

- **E1** : Périmètre d'extension de faible superficie évitant les milieux naturels environnants les plus sensibles
- **R1** : Réduction des emprises liées à l'exploitation sur la frange nord-est de la parcelle protégée
- **A1** : Poursuite des opérations en faveur de la flore patrimoniale dans la parcelle protégée

A cela s'ajoute un suivi écologique : **SE4-1** : Suivi de la flore patrimoniale de la zone protégée, qui inclut bien la frange nord-est et qui passe aussi par un suivi de l'évolution des habitats.

Au vu de ces différentes mesures, aucune incidence résiduelle n'est retenue et aucune mesure complémentaire n'est préconisée.

Espèces

Aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été recensée au cours des différentes campagnes de terrain. Aucune incidence sur des espèces d'intérêt communautaire n'est donc retenue.

Espèces d'intérêt communautaire au titre de la Directive « Oiseaux » recensées dans le périmètre du projet ou ses abords immédiats (annexe I)

Aucune espèce d'oiseaux d'intérêt communautaire n'a été recensée au cours des différentes campagnes de terrain.

Aucune incidence sur des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire n'est donc retenue.

Projet de renouvellement et extension de la carrière de Kerrouët à Le Mené (22) *Volet faune flore* | 68

E.1.1 PRECONCLUSION

Au vu des résultats des inventaires écologiques, des différentes mesures prises par ailleurs dès le volet faune flore global ainsi que des modalités d'exploitation, les sources potentielles d'incidences sur les habitats ou espèces d'intérêt européen sont soit absentes ou non significatives soit sont maîtrisées.

E.2 INCIDENCES

A partir des informations bibliographiques et de terrain, en l'absence d'incidences négatives résiduelles avérées sur les habitats et les populations d'espèces d'intérêt communautaire, une analyse plus détaillée n'est pas rendue nécessaire.

E.3 MESURES

En l'absence d'incidences négatives résiduelles avérées, aucune mesure complémentaire spécifique ne nécessite d'être prise vis-à-vis des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

E.4 CONCLUSION

Le périmètre du projet ainsi que le périmètre d'étude élargi se situent en dehors des périmètres des sites du réseau Natura 2000 et n'en sont pas non plus frontaliers avec au moins 20 km de distance.

Aucune incidence négative sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire dont ceux des sites du réseau Natura 2000 local ne peut être mise en avant au regard des conditions d'exploitation et des mesures prises notamment d'évitement et de réduction.

Les activités projetées ne portent donc pas atteinte à l'intégrité des sites du réseau Natura 2000 ni à leurs objectifs de conservation.